

# OMPI



CLIM/WG/2/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 octobre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS  
ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES  
(UNION DE NICE)

**GROUPE DE TRAVAIL AD HOC**

**Deuxième session  
Genève, 6 octobre 2008**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

## INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail *ad hoc* du Comité d'experts de l'Union de Nice (ci-après dénommé "groupe de travail *ad hoc*") a tenu sa deuxième session à Genève, le 6 octobre 2008.
2. Les membres suivants de l'Union de Nice étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie (33). Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Brésil, Congo, Jamahiriya arabe libyenne, Qatar, Soudan, Thaïlande (6). Des représentants des organisations internationales intergouvernementales (OIG) ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Commission des communautés européennes (CCE) et Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI). Des représentants des organisations internationales non gouvernementales (ONG) ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Association communautaire du droit des marques (ECTA) et Association internationale pour les marques (INTA).
3. La liste des participants figure à l'annexe I du présent résumé.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

4. La session a été ouverte par M. Ernesto Rubio, sous-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et d'un vice-président

5. Le groupe de travail *ad hoc* a élu à l'unanimité M. Chan Louis (Singapour) président et Mme Jessie Roberts (États-Unis d'Amérique) vice-présidente.

6. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

7. Le groupe de travail *ad hoc* a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent résumé.

Point 4 de l'ordre du jour : projet de formulaire électronique afin de soumettre des propositions de changements et modifications à apporter à la classification de Nice

8. Le groupe de travail *ad hoc* a examiné le contenu possible d'un formulaire électronique afin de faciliter la soumission des propositions de changements et modifications à apporter à la classification de Nice, sur la base d'un modèle officieux établi par le Secrétariat.

9. Le président a conclu que le groupe de travail *ad hoc* est convenu que les propositions de changements et modifications à apporter à la classification de Nice devront être présentées dans un format suivant le modèle établi par le Secrétariat, sous réserve de l'ajout d'un champ permettant d'indiquer les propositions liées.

Points 5 et 6 de l'ordre du jour : création d'un forum électronique pour la classification de Nice. Discussion

10. Le Secrétariat a présenté un modèle sommaire de forum électronique pour la classification de Nice, sur la base d'un logiciel standard de conférence sur l'Internet.

11. Le président a pris note du large soutien exprimé au sein du groupe de travail *ad hoc* en faveur de la création d'un forum électronique en ligne pour la classification de Nice, permettant de présenter et débattre des propositions de changements et modifications à apporter à la classification de Nice. Les remarques suivantes de plusieurs délégations devront être prises en considération dans la mise au point de ce forum électronique : la traduction des explications jointes aux propositions; les critères d'admission pour participer au forum électronique; la création d'une fonction d'exportation de données; la possibilité d'éditer une proposition lorsqu'elle a été publiée sur le forum électronique; le calendrier de publication des propositions et des commentaires qui s'y rapportent; les règles concernant la prise de décisions sur le forum électronique, le cas échéant.

12. Pour conclure, le président a indiqué que le Secrétariat était prié de poursuivre l'élaboration d'un prototype de forum électronique et de le présenter au groupe de travail *ad hoc* à sa prochaine session.

Point 7 de l'ordre du jour : projet de règlement intérieur révisé du Comité d'experts de l'Union de Nice

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CLIM/WG/2/2.

14. Le président a pris note du fait qu'un certain nombre de délégations n'avaient pas disposé d'un temps suffisant pour étudier la proposition et souhaitaient de ce fait réserver leur position sur le projet de règlement intérieur révisé du Comité d'experts de l'Union de Nice.

15. La délégation du Japon a déclaré qu'elle était opposée à la réduction à moins de cinq ans de la période de révision de la classification et à l'entrée en vigueur annuelle de certains changements. La délégation a expliqué que, dans son pays, l'entrée en vigueur de nouvelles éditions de la classification donnait lieu à l'établissement de décrets et de notes explicatives qui seraient trop lourds à élaborer chaque année. Selon la délégation, les changements qui seraient adoptés annuellement devraient entrer en vigueur tous les cinq ans.

16. Le représentant de l'INTA a suggéré d'ajouter au règlement intérieur une disposition similaire à l'Article 3.2)c) de l'Arrangement de Nice, qui donnerait au directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle le mandat d'inviter certaines organisations non gouvernementales (ONG) à participer aux sous-comités et groupes de travail institués par le Comité d'experts.

Point 8 de l'ordre du jour : résumé du président

17. Le président a annoncé que le résumé présenté par le président (document CLIM/WG/2/3) serait mis à disposition sur le site Internet de l'OMPI par le Secrétariat.

Point 9 de l'ordre du jour : clôture de la session

18. Le président a prononcé la clôture de la session.

[Les annexes suivent]